



JANVIER 2010

Sommaire

Édito.....	1
Restauration citerne de l'église.....	2
Écoles.....	3
Cantine scolaire.....	4
Arrosage stade municipal.....	5
Site internet.....	6
Recensement/Etat civil.....	7
Plan d'eau de Boutanes.....	8

LABASTIDE-MURAT

447 m d'altitude
677 habitants (2005)
2 727 hectares

EDITORIAL

Concilier les enjeux du développement durable avec les réalités locales, allier les lenteurs administratives avec l'impatience du milieu associatif, tels ont été les défis des élus concernant l'arrosage du stade municipal...

Le nettoyage du plan d'eau, la restauration de la citerne de l'église, la création d'un site internet et quelques actualités diverses sont les autres points qui sont abordés dans ce nouveau numéro de votre gazette.

Je vous en souhaite une bonne lecture et au nom de l'équipe municipale je vous transmets nos meilleurs vœux de bonne et heureuse année pour 2010.

Le Maire, Georges FOISSAC

Restauration de la citerne de l'église



Une partie des eaux pluviales de l'église est récupérée dans une grande citerne située côté sud du bâtiment (devant la maison de Madame Engelibert). Cet équipement, construit probablement en même temps que l'église Sainte Catherine est relativement important et d'une architecture remarquable.

Il est composé de deux salles voûtées en grande partie en pierre. Sa surface au sol est d'environ 100 m², sa contenance de 180 m³.

Aujourd'hui, la structure a été fissurée par des racines des platanes du voisinage. L'équipe municipale a donc réparé les parties endommagées afin que la citerne retrouve son étanchéité.

Ainsi restauré, cet équipement renforcera la protection incendie défaillante sur certains points de la commune. Il continuera à alimenter une fontaine située au-dessous. Afin d'en préserver la solidité, l'espace citerne sera matérialisé au niveau du sol.

Un futur aménagement de la place de l'église pourrait réserver un espace vert à cet endroit. Dans l'attente, il est déjà souhaitable d'éviter le stationnement et le passage de véhicules de fort tonnage sur ce secteur.



→ Nouvel équipement informatique

La candidature de notre commune au plan d'équipement numérique des écoles rurales ayant été retenue, divers achats ont pu être effectués depuis la rentrée scolaire.

Une imprimante laser, un vidéo projecteur, des postes individuels associés à un tableau numérique interactif offriront à nos élèves et à nos enseignants, des technologies éducatives plus modernes.



Nul doute que les uns et les autres sauront tirer le meilleur profit de ces nouveaux équipements.

L'ensemble du matériel a eu un coût de 13 692 € pour lequel une subvention de l'Etat d'un montant de 9 000 € a pu être obtenue.

→ Plateau sportif



En avril 2007, un enrobé souple avait été réalisé dans la partie haute de la cour de l'école.

La détérioration du plateau sportif en partie basse a nécessité également des travaux.



Malgré les difficultés d'accès pour les engins de chantiers, c'est aussi la solution d'un enrobé qui a été retenue.

Ces travaux ont été réalisés pendant la période estivale par l'entreprise APPIA pour un montant TTC de 10 877 €.

Cantine scolaire

Un budget annexe « Caisse des écoles » gère toutes les activités autour de celle-ci (dépenses de fonctionnement, garderie et essentiellement cantine scolaire).



Marie-Rose BOS, adjointe, en est la responsable. Sylvie TALBOT prépare quotidiennement les repas. Nathalie SERIES l'aide dans ce travail et peut le cas échéant la remplacer.

Colette BOUZOU, Isabelle COURTES, Michèle VANEL et Sébastien VANEL sont les autres intervenants.

C'est une centaine de repas qui est réalisée chaque jour. Pour l'année scolaire 2009-2010, le prix du repas a été fixé à 2,62 € pour les enfants et 3,16 € pour les adultes. Une commission se réunit régulièrement afin de déterminer les menus hebdomadaires.

Depuis quelques années, la fréquentation en hausse, les contraintes en matière d'hygiène ont nécessité différents aménagements...

Le local contigu appelé salle polyvalente a dû être annexé ; des casiers vestiaires ont été affectés à chaque agent qui a l'obligation d'une tenue réglementaire (blouse, charlotte, chaussures...); des contrôles sanitaires inopinés sont régulièrement effectués ; des travaux intérieurs (carrelage, peinture) et extérieurs (changement des ouvertures, pas de porte...) ont été réalisés.



Au moment du vote des budgets, une comptabilité analytique détermine le montant de la charge de fonctionnement de ce service.

Chaque commune du secteur scolaire - la nôtre comprise - participe selon le nombre d'enfants scolarisés.

Arrosage du stade municipal

Divers aménagements ont déjà été réalisés autour de notre stade municipal permettant une meilleure pratique des activités sportives.

Un point noir subsiste encore...c'est l'état de la pelouse. A certaines périodes de l'année, souffrant énormément de la sécheresse, elle donne une image négative des équipements communaux et surtout rend son utilisation dangereuse.

Aujourd'hui, l'activité grandissante du club de football local, la pratique sportive de diverses associations, la présence d'une école primaire de six classes imposent à notre collectivité un meilleur aménagement de son terrain de football.



Au cœur des Causses, terres arides où la problématique d'alimentation en eau potable est essentielle, dans un contexte de préservation de ses réserves naturelles, sur un territoire récemment doté d'un Agenda 21, la commune avec le soutien du Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux avait imaginé un projet innovant...

Il s'agissait, sous des conditions bactériologiques satisfaisantes, de réutiliser l'eau épurée de la station d'épuration afin d'arroser le stade à proximité.

Ce projet avait d'abord reçu une écoute très favorable de la part des différents services et des possibilités de financement très intéressantes. Aujourd'hui, il nous est demandé de surseoir à ce projet...



Dans l'attente d'une nouvelle réglementation, les élus ont du faire un choix.

Il a été décidé d'équiper le stade municipal d'aménagements provisoires : un compteur agricole permettant de réduire le coût de l'eau, une installation d'arrosage qui pourra être aussi utilisée en cas d'évolution favorable du dossier. Enfin, il a été demandé à l'association sportive un usage très raisonné de cet équipement.

LABASTIDE-MURAT
Site officiel de la mairie

ACCUEIL LA COMMUNE LA MAIRIE JEUNESSE VIE PRATIQUE
ENSEIGNEMENT

Vous êtes ici : [Accueil / Accueil](#)

Agenda

01/12/09
Réunion du Conseil Municipal

05/12/09 au 06/12/09
Téléthon 2009

Foires de décembre 2009

14 / 12 / 09
28 / 12 / 09

Actualités

Mardi 27 Octobre 2009

Vidange et nettoyage du lac de boutanes

Un grand nettoyage du plan d'eau a été initié par la commune cet automne 2009.

Recherche sur le site
Rechercher

>> Recherche Avancée >> Index (A-Z)

Accès direct
Sélectionnez un service

Avec le soutien technique du Centre de Gestion, un élu référent (Laurent IMPERIALE), une administrative (Martine GUIBERT) et la commission communication ont préparé le site qui sera opérationnel dans quelques semaines.

En cliquant « www.labastide-murat.fr », à travers cinq rubriques différentes, vous pourrez accéder à toutes les informations concernant votre vie communale. Divers liens vous dirigeront vers d'autres structures et même sur des informations plus générales concernant l'ensemble des services publics.



Recensement

Conformément à la nouvelle réglementation, le recensement de la population s'effectue régulièrement tous les 5 ans. Pour notre commune, le prochain se déroulera en 2010.

Martine GUIBERT, secrétaire de mairie a été désignée coordonnateur ; Marie-Amélie LALLEMAND et Michel LARRAUFIE seront les deux agents recenseurs.

Cet acte civique mais aussi obligatoire aura lieu du 21 janvier au 20 février 2010.

Les habitants de la commune recevront une feuille de logement pour le foyer, un bulletin individuel pour chaque habitant de ce logement ainsi qu'une notice d'information.

Les documents devront être remplis et remis au plus tard pour le samedi 20 février. Il suffit de convenir d'un rendez-vous avec l'agent recenseur pour les lui remettre ou les confier sous enveloppe à un voisin ou les retourner directement à la Mairie de LABASTIDE-MURAT (toutes les réponses sont confidentielles et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal !).


Le dernier recensement effectué en 2005 avait comptabilisé 677 habitants pour notre commune.

Etat civil du 16 novembre 2008 au 1^{er} décembre 2009


Naissances (4)

- 
- ▶ Anissa LEVEQUE (25-01-2009)
 - ▶ Reuben GORYN (03-02-2009)
 - ▶ Romane BENOIT (13-02-2009)
 - ▶ Romuald CARVALHO (17-09-2009)
 - ▶ Camille GARRIGUES (04-11-2009)

Mariages (2)

- 
- ▶ Laeticia HAK et Christopher BELLETTI (23-05-2009)
 - ▶ Béatrice PONTIE et Marc ISSALY (22-08-2009)

Décès (6)

- 
- ▶ Georgette DELLAC née VIEILLESCAZE (04-01-2009)
 - ▶ Virginie PONS née PERTUZAT (10-03-2009)
 - ▶ Gérard DARNIS (02-04-2009)
 - ▶ Sarah CARVALHO (19-06-2009)
 - ▶ Jean MIQUEL (03-09-2009)
 - ▶ Alain DOUTRELEAU (19-09-2009)

Plan d'eau de BOUTANES

Parce qu'il n'est alimenté que par une source et par ruissellement, parce que son évacuation en aval s'effectue dans un fossé ne permettant pas la vie piscicole, le plan d'eau de la fontaine de BOUTANES est considéré comme une eau close. Il n'est donc pas soumis à la réglementation de la pêche. Son utilisation et sa gestion reviennent donc à la commune qui en dispose librement.



D'une superficie d'environ 8 000 m², il a été créé en 1979. Aujourd'hui, il était devenu nécessaire de le nettoyer. Avec les appuis techniques et administratifs de la Fédération départementale de pêche, du Parc Naturel Régional, de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture, de l'Office National des Eaux et des Milieux Aquatiques, des opérations de vidange, de curage et d'épandage des boues ont été ou seront réalisées.

Vidange – Elle a été effectuée progressivement à partir du 25 septembre. Elle s'est terminée le 10 octobre par une grande opération de pêcherie. Les poissons ont été triés ; la plupart a été transportée dans des réservoirs gourdonnais où ils pourront être récupérés.

Curage - Le 19 octobre, divers organismes se sont retrouvés pour préparer ces opérations de curage puis d'épandage. Une analyse des boues a été effectuée par le Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux autorisant épandage et remblaiement. La quantité à curer a été évaluée à environ 2 000 m³. Suite à une mise en concurrence, une entreprise sera chargée du curage et du transport des boues.



Épandage – Un courrier a été adressé à tous les agriculteurs permettant d'établir un plan d'épandage. Le remblaiement d'un terrain communautaire est également prévu.

A l'issue de ces opérations, un nouveau dispositif de régulation et de vidange sera mis en place. Il ne reste plus qu'à espérer que les précipitations hivernales permettront de le remplir le plus rapidement possible pour la prochaine saison de pêche.